

Les équipes de professionnels au service des propriétaires

Sylvassur, c'est la garantie d'une assurance fiable et adaptée à vos besoins avec :

La Fédération Forestiers Privés de France, avec l'appui des 78 syndicats départementaux est à votre écoute pour vous orienter dans votre démarche. Ils vous représentent et vous défendent au quotidien.

Le réseau et le savoir faire des coopératives du Groupe Coopération Forestière

» Le Groupe Coopération Forestière rassemble les coopératives de France. Les professionnels de ce réseau de coopératives connaissent parfaitement les forêts de leurs adhérents et savent proposer les meilleurs services aux propriétaires forestiers.

» Une question ? Besoin d'un conseil ? N'hésitez pas à vous adresser au Groupe Coopération Forestière qui vous orientera vers la coopérative de votre secteur afin de vous aider dans vos démarches et vous apporter son savoir faire : www.groupe-gcf.eu

La qualité de service de Forestiers Privés de France Services

» Une structure créée pour la gestion de Sylvassur.
» Une gestion administrative efficace en relation avec le courtier Verspieren et le Groupe Coopération Forestière.

La connaissance du marché de l'assurance et le savoir-faire de Verspieren

» Une plateforme de gestion des contrats composée de 7 collaborateurs spécialistes de l'assurance.
» Un système d'information permettant un suivi rapide et efficace et en temps réel, en cas de question ou dévoluton de votre contrat.
» Une interface destinée à administrer votre sinistre efficacement avec le LLOYD'S.

POUR TOUTE DEMANDE
D'INFORMATION
CONTACTEZ
VOTRE COOPERATIVE :



31, avenue Baudin - CS30260
87007 LIMOGES Cedex 1
Tél. : 05 55 77 00 81
contact.limoges@unisylva.com
www.unisylva.com



9, rue Buffault - 75009 PARIS
Tél. : 01 73 54 88 00
Fax : 01 45 01 52 41
E-mail : info@ucffrasso.fr



Forestiers Privés de France
Services
6 rue de la Trémoille
75008 PARIS
Tél. : 01 47 20 66 55
E-mail : sylvassur@foretprivetfrancaise.com
N°ORIAS 13005782



COURTIER EN ASSURANCES
1 avenue François Mitterrand
59290 Wasquehal
www.verspieren.com



VERSPIEREN
COURTIER EN ASSURANCES
Partenaire de la Fédération
des Forestiers Privés de France et
du Groupe Coopération Forestière



SYLVASSUR

Le choix des forestiers, l'assurance de vos forêts

Soucieux de donner accès à un produit d'assurance de qualité aux propriétaires forestiers en France, la Fédération Forestiers Privés de France a sélectionné le courtier d'assurances Verspieren pour négocier avec les Lloyd's (premier assureur mondial de forêts) un contrat sur mesure particulièrement bien adapté aux forêts privées françaises.

Pour proposer ce produit aux propriétaires forestiers, Forestiers Privés de France Services et le Groupe Coopération Forestière rassemblant les coopératives forestières françaises, unissent leurs forces et leurs compétences à travers un partenariat national.



SYLVASSUR : le choix des forestiers, l'assurance de vos forêts

Pourquoi souscrire à SYLVASSUR ? *Tarifs avantageux, assurance sur mesure, évaluation précise des professionnels des coopératives... Sylvassur est l'offre la plus complète et la plus compétitive sur le marché.*

UN TARIF ULTRA COMPÉTITIF

Le contrat Sylvassur vous permet d'accéder à des prix en moyenne 40% inférieurs à ceux des autres assureurs français ! Vous pouvez bénéficier de tarifs adaptés à votre zone géographique et à la composition de votre forêt. L'assurance Sylvassur est exclusivement réservée aux propriétaires forestiers adhérents de Syndicats des Forestiers Privés de France.

DIAGNOSTIC DE LA PROPRIÉTÉ - VALEURS ASSURABLES DES PEUPELEMENTS

Votre coopérative réalise à votre demande un diagnostic de votre propriété. Nos techniciens professionnels évaluent vos peuplements en valeurs réelles aujourd'hui et estiment leurs valeurs dans l'avenir.

DEUX CONTRATS D'ASSURANCE AU CHOIX

- L'assurance Incendie protège votre forêt contre les deux risques les plus fréquents : l'incendie et la foudre.
- L'assurance Incendie & Tempête prend en charge les dégâts causés par l'incendie, la foudre, le vent, les ouragans et les tornades.

UNE ASSURANCE "À LA CARTE"

Grâce au savoir-faire des techniciens de votre coopérative forestière et aux spécificités du contrat Sylvassur, vous pourrez optimiser les couvertures de risque par parcelle pour l'ensemble de votre propriété. Vous assurez votre forêt selon vos besoins. Vous restez libre d'assurer une partie ou la totalité de votre propriété.

NOUS VOUS CONSEILLONS, VOUS CHOISISSEZ.

ÉVALUER LES RISQUES

Selon votre zone géographique, l'exposition de vos parcelles et les types d'essences et de peuplements, les dangers encourus par votre forêt ne sont pas les mêmes. C'est pourquoi votre coopérative vous assiste dans l'identification des risques qui peuvent survenir sur une partie ou la totalité de votre propriété.

MIEUX VOUS INDEMNISER

En cas de sinistre, vous serez indemnisé rapidement et efficacement, grâce à la conjugaison de l'expertise Verspiëren, de celle de Forestiers Privés de France Services et du réseau des coopératives forestières.

- Sylvassur vous propose :
- » Un seuil de déclenchement à partir de 20% de dégâts;
 - » Trois seuils d'indemnisation totale : 75%, 65%, 50%;
 - » Une valeur de sauvetage forfaitaire limitée à 20% (les bois à terre restent à l'assuré).

L'ASSURANCE INCENDIE :

Large, elle vous couvre dans toutes les circonstances :

- » l'incendie, la foudre, les explosions;
- » les grèves, émeutes, mouvements populaires et actes malveillants.

L'ASSURANCE INCENDIE & TEMPÊTE :

En plus de la protection incendie ci-dessus, elle vous couvre suite aux risques de vent, d'ouragan et de tornade.

INCENDIE & TEMPÊTE	SYLVASSUR Cas : 10 ha de Douglas	SYLVASSUR Cas : 10 ha de Sapins Épicéas	SYLVASSUR Cas : 10 ha de Chênes
Capital assuré	90 000 € (soit 9 000 €/ha)	60 000 € (soit 6 000 €/ha)	30 000 € (soit 3 000 €/ha)
Valorisation	Âge : 30 ans, ANE ⁽¹⁾ : 50 ans, VANE ⁽²⁾ : 15 000€	Forfaitaire	Forfaitaire
Seuil d'intervention ⁽³⁾	20%	20%	20%
Franchise ⁽⁴⁾	20%	20%	20%
Seuil d'indemnisation totale ⁽⁵⁾	75%	75%	75%
Cotisation annuelle totale TTC	315€ (soit 31,5 €/ha)	227€ (soit 22,7 €/ha)	132€ (soit 13,2 €/ha)

(1) ANE : âge normal d'exploitabilité.
 (2) VANE : valeur âge normal d'exploitabilité.
 (3) Seuil d'intervention : seuil de destruction de la parcelle en degré duquel aucune indemnité n'est accordée par l'assureur.
 (4) Franchise (sauvetage) : montant restant à la charge de l'assuré en cas de sinistre. En contre-partie, l'assuré dispose librement du sauvetage.
 (5) Seuil d'indemnisation totale : seuil de destruction de la parcelle à partir duquel l'indemnité accordée par l'assureur sera calculée sur la base de la surface totale assurée (moins le sauvetage). 3 options au choix : 75%, 65%, 50%.

Votre coopérative évalue le massif forestier et optimise votre contrat

Sylvassur est le produit adapté pour assurer efficacement vos forêts au meilleur coût. Pour ce faire, l'intervention d'une coopérative est nécessaire pour vous conseiller, estimer les valeurs assurables de vos peuplements, et vous accompagner dans le montage de votre dossier.

Votre coopérative vous permet de mieux apprécier les risques auxquels sont exposés vos bois. Grâce à son savoir-faire et l'œil de ses techniciens professionnels qui travaillent au quotidien sur le terrain dans vos forêts, vous serez accompagné et conseillé à plusieurs niveaux, sur la qualité des bois de vos forêts, l'exposition aux risques de chacune de vos parcelles, les valeurs assurables de vos parcelles.

UNE LOGIQUE D'ORGANISATION PROFESSIONNELLE

Depuis votre demande d'information jusqu'à la souscription de votre assurance, vous êtes accompagné et bénéficiez d'un suivi exclusif.

SYLVASSUR

1 Votre coopérative vous écoute et vous guide. Elle estime au plus juste la valeur de vos parcelles, évalue leur exposition aux risques et vous fait plusieurs scénarios, afin d'optimiser votre projet d'assurance. Une fois que vous avez fait votre choix, elle transfère tous les éléments nécessaires à FFPS.

2 FFPS vérifie la cohérence de vos choix, établit votre devis et transfère alors votre dossier à Verspiëren pour finaliser la mise en place de votre assurance SYLVASSUR.

3 Vous contractualisez et signez le contrat directement avec le courtier Verspiëren et faites évoluer votre contrat chaque année avec lui en bénéficiant des conseils de votre coopérative.